RGPD - Année 2025

HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Formulaire de collecte et d'information sur les données personnelles « service » de la collectivité d'Hyères

Fiche participant au concours « Le flamant rose » organisé par le service Patrimoine de la Ville d'Hyères

Coordonnées

NOM Prénom :

Pseudonyme (si vous ne souhaitez pas faire apparaître vos nom et prénom lors de l'exposition) :

Téléphone :

Mail :

Consens à la transmission de mes coordonnées ci-dessus (cocher les cases) **:**

☐ au service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire de la ville d'Hyères,

☐ aux services de la mairie lorsque cela est nécessaire, notamment au service communication chargé de maquetter les affiches des lauréats du concours.

Afin de permettre les finalités suivantes :

• fiches permettant un contact rapide en cas de photographie retenue pour être exposée : contact par mail pour annoncer les lauréats,
• utilisation du téléphone uniquement en cas de non réponse ou si besoin de compléments techniques, de précisions sur les prises de vue,
• mention de l'auteur de la photographie en cas de sélection pour l'exposition (nom ou pseudo).

J'autorise et consens à la publication de ma photo signée de mon nom et prénom (le cas échéant) :

☐ Oui ☐ Non

☐ J'ai pris connaissance du règlement du concours joint ainsi que des informations sur la protection de mes données personnelles et confirme ma participation au concours.

Fait à : **le :**

Signature (ou cocher la case) : ☐

Règlement du concours photos « Le flamant rose »

VILLE D'HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

Du 9 au 19 janvier 2025

Article 1 : Objet

La Ville d'Hyères organise un concours de photos dont le thème est : « Le flamant rose ».
L'objet de ce concours est de valoriser et faire découvrir le patrimoine naturel de la Ville d'Hyères à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides (2 février) par le biais de la photographie.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs ou professionnels majeurs. Le concours se déroule du jeudi 9 au dimanche 19 janvier 2025.
Seules sont autorisées les photographies de flamant rose vivant, en milieu naturel. Est exclue du thème toute autre représentation : animal naturalisé, peluche, déguisement, représentation graphique...
Les photos pourront être prises via un smartphone ou un appareil photo, en couleur uniquement. La résolution des images doit être d'au moins 300 dpi.
Une seule photographie par participant est acceptée.
Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie. Le participant admet également ne pas avoir cédé l'exclusivité des droits à une tierce personne.
La participation à ce concours se fait uniquement par envoi de la photographie par mail à l'adresse *hyerespatrimoine@gmail.com*. Le message devra comporter le formulaire d'inscription complété et la photo en pièces jointes.
La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et renonciation à tout recours contre les décisions prises par la Ville d'Hyères et le jury de l'opération.

Article 3 : Critères de sélection

Le jury sera constitué des membres de la collectivité organisant le concours.
Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Le jury se basera sur 2 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue et respect du thème.

Article 4 : Annonce des résultats et récompense

Quatre photographies seront sélectionnées par le jury et seront exposées dans le cadre de l'exposition « Le flamant rose » organisée à la tour des Templiers du 1er février au 8 mars 2025.
Si le nombre ou la qualité des photographies envoyées étaient insuffisants pour en sélectionner quatre, le jury se réserve le droit d'en retenir moins.
Les gagnants seront contactés avant le 25 janvier 2025 via leur messagerie. Les résultats seront également dévoilés sur les réseaux sociaux de la Ville d'Hyères avant le 1er février 2025.

Article 6 : Utilisation des photographies

Les photographes autorisent la Ville d'Hyères à reproduire et utiliser leurs œuvres sans but lucratif dans le cadre de publications, promotion, publicités, site Internet et communication, pendant l'année 2025 sans recevoir d'indemnité supplémentaire.
Les organisateurs s'engagent à citer le nom ou pseudonyme du photographe lors de toute publication.

Règlement du concours photos « Le flamant rose »

VILLE D'HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

Du 9 au 19 janvier 2025

Article 7 : Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute nature réprimée par les lois en vigueur. Également, chaque photographie étant considérée comme hors-thème par les organisateurs pourra être écartée du concours. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 8 : Responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.
Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

VILLE D'HYÈRES
Service Patrimoine - Concours photos « Le flamant rose »
12 avenue Joseph Clotis
83400 HYÈRES

Article 9 : Protection des données

La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont au cœur des préoccupations de la Ville d'Hyères.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, la mairie d'Hyères en tant que responsable de traitement vous informe que les données recueillies seront traitées dans le cadre du concours photo « Le flamant rose » organisé par le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire.

Celles-ci sont collectées sur la base juridique du consentement donné via le formulaire d'inscription et seront conservées au maximum pendant 1 an à compter de la fin de l'exposition pour laquelle la photographie a été envoyée.

Les destinataires des données, ainsi collectées, sont le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire de la mairie d'Hyères d'une part et les services de la mairie (notamment le service communication) lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement du concours et de l'exposition d'autre part.
En aucun cas les données ne seront envoyées à d'autres tiers que ceux choisis dans cette liste.

Vous avez la possibilité à n'importe quel moment de retirer votre consentement sur l'utilisation de vos données en faisant la demande écrite auprès du service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire à l'adresse suivante : *animateurdupatrimoine@mairie-hyeres.com*.

Règlement du concours photos « Le flamant rose »

VILLE D'HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

Du 9 au 19 janvier 2025

Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD, vous disposez également de divers droits sur vos données personnelles, dont notamment les droits d'accès (art. 15), de rectification (art. 16), de suppression sous certaines conditions (art. 17), de limitation (art. 18), de portabilité (art. 20), d'opposition (art. 21), de ne pas faire l'objet d'une prise de décision automatisée (art. 22) et du droit de définir des directives post-mortem (art. 85 de la L.I.L.).

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire à l'adresse suivante *animateurdupatrimoine@mairie-hyeres.com* avec copie au délégué à la protection des données *dpo@mairie-hyeres.com*.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL).

Article 10 : Calendrier

• 09/01/2025 : lancement du concours photos
• 19/01/2025 à 23h59 : clôture du concours photos
• 20/01 > 25/01/2025 : sélection des photos par le jury organisateur et contact des gagnants par messagerie (mail)
• 01/02/2025 > 08/03/2025 : exposition des photographies à la tour des Templiers